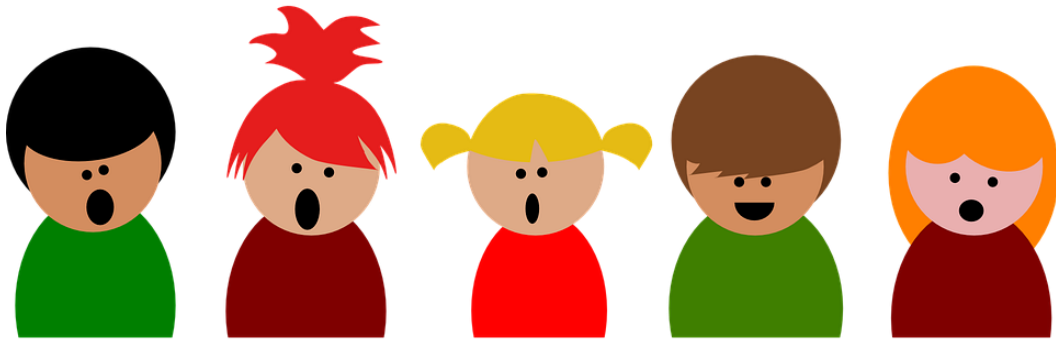




Exemplaire à conserver

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES 3-5 ans

Pour les enfants fréquentant la garderie, la cantine et/ou le centre de loisirs, la diffusion de ce « *Livret de bonne conduite de l'enfant* » vise à les sensibiliser sur certaines règles à observer en groupe, de façon à ce que les bons réflexes soient acquis.



JE DOIS :

- Etre poli(e) (dire « bonjour », « au revoir », « merci », « s'il te plait », ...)
- Respecter les adultes et les autres enfants
- Respecter mes affaires ainsi que celles des autres
- Prendre soin du matériel et de l'environnement (utiliser les poubelles)

JE NE DOIS PAS :

- Quitter les locaux sans autorisation
- Me battre et faire mal à mes camarades
- Jouer à des jeux dangereux
- Crier
- Gaspiller et jouer avec la nourriture



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES 6-12 ans

- J'obéis aux adultes
- Je suis poli(e) et j'obéis au personnel d'encadrement, d'entretien, de surveillance (pas de gros mots ni de gestes grossiers)

RESPECT AVEC MES CAMARADES

- Je règle mes problèmes sans violence, sans insulte
- J'essaie de me réconcilier, de pardonner lorsque je me dispute avec un(e) camarade
- J'accepte celui qui veut entrer dans le jeu et je respecte le jeu des autres
- Si je bouscule quelqu'un, je fais des excuses
- Si un(e) camarade s'est fait mal je préviens aussitôt un adulte
- Je ne me moque pas du physique ou du handicap des autres
- Je ne fais pas d'échanges d'objets avec mes camarades
- Je n'ai pas de jeux brutaux ou dangereux
- Je respecte et je ne prends pas les affaires des autres
- Je ne lance pas de cailloux ou d'objet dangereux

RESPECT DANS LES LOCAUX

- Dès que je pénètre dans l'enceinte de l'école, du restaurant scolaire, de l'accueil de Loisirs, je ne peux en sortir sans autorisation
- Je laisse les toilettes propres. Je ne joue pas dans les sanitaires

RESPECT SUR LES ESPACES EXTERIEURS

- Je ne monte pas sur les bancs, sur le rebord des fenêtres
- Je n'écris pas sur les murs, sur les portes
- Je respecte l'environnement et je mets les papiers dans les poubelles
- Je respecte les plantations

RESPECT A LA CANTINE

- Je respecte la nourriture et je ne la gaspille pas, je respecte ceux qui la préparent et ceux qui nous accompagnent durant les repas
- Pour que le moment du repas soit agréable, je reste calme et je parle sans crier

- Je prends soin de la vaisselle et du mobilier

RESPECT PENDANT LES SORTIES ET LORS DES DEPLACEMENTS



- Lors des déplacements à pied, je marche calmement sur le trottoir, sans courir, sans crier
- Dans le bus, je boucle ma ceinture de sécurité, je reste assis, je ne crie pas, je ne mange pas de friandises
- En règle générale à l'extérieur, je suis attentif et je respecte les personnes que je croise
- Je respecte les consignes des lieux que je visite



Exemplaire à conserver

REGLEMENT DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT

Ce règlement s'applique à l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires:
« Garderies / Surveillance », « Cantine », « Accueil de Loisirs »

En cas de non-respect de la charte de bonne conduite :

- l'adulte encadrant rappellera à l'enfant son engagement,
- Dans un deuxième temps, si l'enfant ne prend pas en considération le rappel à l'ordre et/ou recommence son écart de conduite, l'adulte dispensera à l'enfant une sanction adaptée à la nature de sa faute et en référera à la responsable du pôle petite enfance ;
- En cas de besoin, la responsable du pôle enfance contactera la famille de l'enfant afin de l'informer sur la nature de l'écart de conduite observé et de discuter des éventuelles mesures à prendre.

Si ces actions ne s'avèrent pas efficaces :

Les parents reçoivent de la responsable du pôle enfance un courrier d'information et d'avertissement.

Si le comportement de l'enfant reste non adapté, la famille est convoquée par la responsable du service enfance.

Si aucune amélioration n'est constatée, les parents reçoivent du Maire une convocation afin de définir, lors d'un entretien, les améliorations à mettre en œuvre concernant le comportement de leur enfant.

Enfin, les parents peuvent à nouveau être convoqués pour définir d'autres mesures à mettre en œuvre. Selon la gravité des faits, une **suspension** temporaire des services périscolaires ou extrascolaires pourra être envisagée.



ACTE D'ENGAGEMENT DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT

Cet engagement est à remettre à la responsable du pôle enfance et jeunesse
au plus tard le 1^{er} octobre 2018

ENFANT

JE M'ENGAGE

Moi (Prénom - NOM) :

élève de la classe :

À respecter les règles de la « Charte de bonne conduite de l'enfant ».

Date :

Signature de l'enfant :

(Il n'est pas nécessaire de faire signer les enfants de moins de 6 ans. Merci)

PARENTS

MES PARENTS S'ENGAGENT

Nous, soussignés Madame et Monsieur (Prénom - NOM) :

.....

.....

Avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant,
Nous engageons à l'aider et à l'accompagner dans sa démarche de bonne conduite.

Date :

Signature des parents :

**Toute l'équipe vous remercie pour votre coopération afin d'aider votre enfant
à vivre ces temps périscolaires et extrascolaires dans les meilleures conditions.**